

**Règlement SIA 144
2013**

sia

**Règlement des appels d'offres de prestations
d'ingénierie et d'architecture**

schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein

société suisse
des ingénieurs
et des architectes

società svizzera
degli ingegneri
e degli architetti

swiss society
of engineers
and architects

selnaustrasse 16
ch 8027 zurich
www.sia.ch



Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

**Règlement SIA 144
2013**

Schweizer Norm
Norme suisse
Norma svizzera

SN
507 144

**Règlement des appels d'offres de prestations
d'ingénierie et d'architecture**

2013-08 1^{er} tirage

Table des matières

	Page
Evolution de la réglementation	4
Préambule	4
Définitions	5
Bases de l'appel d'offres de prestations	6
Art. 1 But et modalités de l'appel d'offres	6
Art. 2 Champ d'application	6
Genres d'appels d'offres	7
Art. 3 Principes	7
Art. 4 Description fonctionnelle des prestations	7
Art. 5 Cahier des charges détaillé	7
Types de procédure	8
Art. 6 Choix de la procédure	8
Art. 7 Procédure ouverte	8
Art. 8 Procédure sélective	8
Art. 9 Procédure sur invitation	8
Art. 10 Procédure de gré à gré	8
Acteurs de l'appel d'offres	9
Art. 11 Maître de l'ouvrage	9
Art. 12 Collège d'évaluation	9
Art. 13 Spécialistes-conseils	9
Art. 14 Concurrents	9
Eléments particuliers de l'appel d'offres	10
Art. 15 La méthode à deux enveloppes	10
Art. 16 Réponses aux questions	10
Art. 17 Présentation des offres	10
Critères d'évaluation des offres	11
Art. 18 Généralités	11
Art. 19 Critères d'aptitude	11
Art. 20 Critères d'adjudication	11
Art. 21 Pondération et évaluation	11
Déroulement de l'appel d'offres	12
Art. 22 Conditions de participation	12
Art. 23 Documents remis aux concurrents	12
Art. 24 Documents à remettre par les concurrents	13
Art. 25 Evaluation des offres	13
Art. 26 Adjudication du mandat	13
Droits d'auteur et prétentions découlant de l'appel d'offres	14
Art. 27 Droit d'auteur	14
Art. 28 Prétentions découlant de l'appel d'offres	14
Art. 29 Litiges	14

	Dispositions finales	15
Art. 30	Interprétation et adaptations	15
	Annexe 1: Critères d'aptitude «voir art. 19»	16
	Annexe 2: Critères d'adjudication «voir art. 20»	17
	Annexe 3: A propos de la pondération du critère du prix	18
	Annexe 4: Combinaisons des formes de mise en concurrence et des types de procédure	19

Commission SIA 144

représente

Président	Giuliano Anastasi, Dr sc. techn., ingénieur civil SIA	Locarno	REG
Directeur du projet	Daniel Meyer, ingénieur civil SIA	Zurich	Comité SIA
Membres	Daniele Graber, lic. iur., ingénieur Felix B. Haessig, architecte SIA Christian Hardmeier, architecte SIA Marc Huber, ingénieur civil SIA Théodore Necker, architecte SIA Johannes Schaub, architecte SIA Rolf Schlaginhausen, ingénieur civil SIA Jean-Pierre Stefani, architecte SIA Andreas Steiger, ingénieur civil SIA Simon Ulrich, Dr iur. SIA Werner Waldhauser, ingénieur SIA	Bonstetten Zurich Zurich Gossau ZH Carouge Berne Frauenfeld Thônex Lucerne Frauenfeld Münchenstein	REG SIA Ville de Zurich ASTRA SIA 142/143 CFF Comité SIA * CCAO, SIA USIC SIA TG SIA 142/143 **
Secrétaire	Michel Kaeppli, architecte	Zurich	SIA GS
Collaborateur	Klaus Fischli, architecte SIA	Zurich	

* Démissionné du Comité SIA en novembre 2011.

** Démissionné de la Commission SIA 142/143 en décembre 2010.

Approbation

L'assemblée des délégués de la SIA a approuvé le présent règlement le 25 mai 2013.

Celui-ci s'applique à partir du 1^{er} août 2013.

Le président

Le secrétaire général

Stefan Cadosch

Hans-Georg Bächtold

Copyright © 2013 by SIA Zurich

Tous droits réservés, qu'il s'agisse de réimpression même partielle, de reproduction partielle ou complète (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement dans des banques de données, et de traduction.